

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIESPREMIÈRE SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF1999-2000LE 17 AOÛT 19991.00 RECUEILLEMENT2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
TENUE LE 17 AOÛT 1999 À 20 h 00  
AU 50 BOULEVARD TASCHEREAU  
À LA PRAIRIE  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS  
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, MICHELINE PATENAUDE-FORTIN

MM. GABRIEL CARRIÈRE, LUC CHARTIER, ANDRÉ DUGAS

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MME PASCALE GODIN, représentante du Comité de parents (primaire)

MM. NORMAND LAPOINTE, directeur général et MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint

MME MONIQUE HÉBERT, directrice générale adjointe

AINSI QUE:

MM. JACQUES AUBRY, directeur du Service des ressources humaines  
PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles  
CLAUDE HÉBERT, directeur du Service de l'informatique  
JEAN JOLY, secrétaire général  
JULES JOLY, directeur du Service des ressources financières  
GÉRARD LACHANCE, directeur du Service de l'information  
MICHEL MONETTE, directeur des Services éducatifs aux jeunes  
GILLES PRESSEULT, directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation  
professionnelle

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(C.E.-0898-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE les membres du Comité exécutif adoptent l'ordre du jour suivant, à savoir:

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS6.00 SECRETARIAT GÉNÉRAL

- 6.01 Lecture et approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 29 juin 1999 et de la séance d'ajournement du 6 juillet 1999
- 6.02 Correspondance
- 6.03 Rentrée scolaire: État de situation
- 6.04 Règlement fixant la tenue des séances ordinaires du Comité exécutif: Projet d'amendement
- 6.05 Transport des élèves par véhicules de type berline ou familial: Adjudication de contrats
- 6.06 Transport des élèves par minibus: Adjudication de contrat
- 6.07 Transport scolaire - Transfert du contrôle du capital-actions de la firme «C. Monette & Fils Ltée»: Autorisation
- 6.08 Transport scolaire - Transfert du contrôle du capital-actions de la firme «156749 Canada Inc.»: Autorisation
- 6.09 Transport scolaire - Vente de contrats: Autorisation

- 6.09.01 «J.J. Bisson Inc.» à «9072-0103 Québec Inc.»
- 6.09.02 «Albert Brault & Fils Inc.» à «Autobus Dufresne Inc.»
- 6.09.03 «Autobus Auger Châteauguay Inc.» à «Autocar Delta Ltée»

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

- 7.01 Projet d'école d'éducation internationale: Appui
- 7.02 École Champlain-Annexe - Calendrier scolaire: Adoption

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- 8.01 Emploi-Québec: Information
- 8.02 Poly-Services aux entreprises (PSE): Réorganisation administrative

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 9.01 Engagement
- 9.02 Demande de congé sans traitement
- 9.03 Congé sabbatique à traitement différé
- 9.04 Création de postes
  - Information

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 10.01 Liste des comptes: Vérification

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 11.01 Contrats de plus de 25 000 \$: Rapport des dérogations
- 11.02 Flocages d'amiante dans les écoles: État du dossier
- 11.03 Acquisition d'équipement et de matériel informatique: Adjudication de contrat

12.00 SERVICE DE L'INFORMATIQUE

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

6.00 SECRETARIAT GÉNÉRAL

6.01 LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 1999 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 6 JUILLET 1999

- DISPENSE DE LECTURE

(C.E.-0899-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 29 juin 1999 et de la séance d'ajournement du 6 juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

(C.E.-0900-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 29 juin 1999 et de la séance d'ajournement du 6 juillet 1999 soient approuvés tels quels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.02 CORRESPONDANCE

6.03 RENTÉE SCOLAIRE: ÉTAT DE SITUATION

Un état de situation de la rentrée scolaire est fait sur divers plans, dont l'état des travaux majeurs, l'affectation de certains élèves et le transport scolaire.

Une période de questions suit.

6.04 RÈGLEMENT FIXANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF: PROJET D'AMENDEMENT

(C.E.-0901-08-99)

CONSIDÉRANT l'intention des membres du Comité exécutif d'apporter des aménagements pratiques au calendrier des séances ordinaires du Comité,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QU'avis public soit donné de l'intention du Comité exécutif d'adopter, lors de sa séance ordinaire du 21 septembre 1999, le Règlement CSGS-02A-1999 amendant le Règlement CSGS-02-1998 qui fixe la tenue des séances ordinaires du Comité exécutif de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et dont copie peut être consultée au siège social de la Commission sis au 50 boulevard Taschereau, à La Prairie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.05 TRANSPORT DES ÉLÈVES PAR VÉHICULES DE TYPE BERLINE OU FAMILIAL: ADJUDICATION DE CONTRATS

- MONSIEUR YVON MESSIER

(C.E.-0902-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type berline, à «MONSIEUR YVON MESSIER», au tarif de quatre-vingt-sept centièmes de dollar (0,87 \$) le kilomètre.

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- MADAME FRANCINE RIVARD

(C.E.-0903-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type familial, à «MADAME FRANCINE RIVARD», au tarif de quatre-vingt-douze centièmes de dollar (0,92 \$) le kilomètre.

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- MADAME DIANE RIVARD

(C.E.-0904-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type familial, à «MADAME DIANE RIVARD», au tarif de quatre-vingt-dix centièmes de dollar (0,90 \$) le kilomètre.

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- CLAUDE LANDRY & FILS LTÉE

(C.E.-0905-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour trois (3) véhicules de type familial, à la firme «CLAUDE LANDRY & FILS LTÉE», au tarif de quatre-vingt-onze centièmes de dollar (0,91 \$) le kilomètre.

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- MONSIEUR RÉAL BOYER

(C.E.-0906-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour trois (3) véhicules de type familial, à «MONSIEUR RÉAL BOYER», au tarif de quatre-vingt-dix centièmes de dollar (0,90 \$) le kilomètre.

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- CARDINAL TAXI (1998) ENR.

(C.E.-0907-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour six (6) véhicules de type familial, à la firme «CARDINAL TAXI (1998) ENR.», au tarif de quatre-vingt-onze centièmes de dollar (0,91 \$) le kilomètre.

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type familial agencé pour transporter des chaises roulantes, à la firme «CARDINAL TAXI (1998) ENR.», au tarif de un dollar (1,00 \$) le kilomètre plus neuf dollars (9,00 \$) par voyage.

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN LAZURE

(C.E.-0908-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type familial, à «MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN LAZURE», au tarif de quatre-vingt-douze centièmes de dollar (0,92 \$) le kilomètre.

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- MONSIEUR ROGER D'AMOUR

(C.E.-0909-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour trois (3) véhicules de type berline, à «MONSIEUR ROGER D'AMOUR», au tarif de quatre-vingt-trois centièmes de dollar (0,83 \$) le kilomètre plus un dollar et soixante-quinze centièmes (1,75 \$) par voyage.

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type familial, à «MONSIEUR ROGER D'AMOUR», au tarif de quatre-vingt-treize centièmes de dollar (0,93 \$) le kilomètre plus un dollar et soixante-quinze centièmes (1,75 \$) par voyage.

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- MONSIEUR JACQUES PLOUFFE

(C.E.-0910-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour deux (2) véhicules de type berline, à «MONSIEUR JACQUES PLOUFFE», au tarif de quatre-vingt-cinq centièmes de dollar (0,85 \$) le kilomètre et un (1) véhicule de type familial, au tarif de quatre-vingt-quinze centièmes de dollar (0,95 \$) le kilomètre. À ces tarifs s'ajoute un montant de trois dollars et vingt-cinq centièmes (3,25 \$) par voyage pour les véhicules desservant la Rive-Sud uniquement ou onze dollars (11,00 \$) par jour pour les véhicules requis aux fins de transporter des élèves sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- SCOBBER INC.

(C.E.-0911-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour trois (3) véhicules de type berline, à la firme «SCOBBER INC.», au tarif de quatre-vingt-onze centièmes de dollar (0,91 \$) le kilomètre plus douze dollars (12,00 \$) par jour, pour chaque véhicule requis aux fins de transporter des élèves sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- MONSIEUR ROGER BÉLANGER

(C.E.-0912-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour un véhicule de type familial, à «MONSIEUR ROGER BÉLANGER», au tarif de quatre-vingt-seize centièmes de dollar (0,96 \$) le kilomètre plus trois dollars et cinquante centièmes (3,50 \$) par voyage.

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- AUTOBUS BROSSEAU & FILS LTÉE

(C.E.-0913-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour deux (2) véhicules de type familial, à la firme «AUTOBUS BROSSEAU & FILS LTÉE», au tarif de quatre-vingt-neuf centièmes de dollar (0,89 \$) le kilomètre.

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- AUTOBUS AUGER CHÂTEAUGUAY INC.

(C.E.-0914-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour trois (3) véhicules de type berline, à la firme «AUTOBUS AUGER CHÂTEAUGUAY INC.», au tarif de quatre-vingt-dix centièmes de dollar (0,90 \$) le kilomètre plus trois dollars et cinquante centièmes (3,50 \$) par voyage.

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour deux (2) véhicules de type familial, à la firme «AUTOBUS AUGER CHÂTEAUGUAY INC.», au tarif de quatre-vingt-dix centièmes de dollar (0,90 \$) le kilomètre plus trois dollars et cinquante centièmes (3,50 \$) par voyage.

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9072-0103 QUÉBEC INC.

(C.E.-0915-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type berline, à la firme «9072-0103 QUÉBEC INC.», au tarif de quatre-vingt-dix centièmes de dollar (0,90 \$) le kilomètre plus trois dollars et cinquante centièmes (3,50 \$) par voyage.

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- MONSIEUR DENIS BOILEAU

(C.E.-0916-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type berline, à «MONSIEUR DENIS BOILEAU», au tarif de quatre-vingt-dix centièmes de dollar (0,90 \$) le kilomètre plus douze dollars (12,00 \$) par jour, pour le véhicule requis aux fins de transporter des élèves sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- MONSIEUR DENIS BRAULT

(C.E.-0917-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type berline, à «MONSIEUR DENIS BRAULT», au tarif de quatre-vingt-douze centièmes de dollar (0,92 \$) le kilomètre plus deux dollars et vingt-cinq centièmes (2,25 \$) par voyage.

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- TARSO

(C.E.-0918-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type familial agencé pour transporter des chaises roulantes, à la firme «TARSO», pour desservir l'école Marie-Rivier (8 élèves) au tarif de cent dix-sept dollars (117 \$) par voyage.

QUE la direction générale soit autorisée à ajuster ce contrat d'un montant ne dépassant par dix dollars (10 \$) par voyage, en cas de modifications du nombre d'élèves.

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- INVESTISSEMENTS RICHARD AUGER INC. (9022-6598 QUÉBEC INC.)

(C.E.-0919-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type familial agencé pour transporter des chaises roulantes, à la firme «INVESTISSEMENTS RICHARD AUGER INC. (9022-6598 QUÉBEC INC.)» pour desservir l'école Bel Essor (4 élèves) au tarif de quatre-vingt-un dollars (81 \$) par voyage.

QUE la direction générale soit autorisée à ajuster ce contrat d'un montant ne dépassant par dix dollars (10 \$) par voyage, en cas de modifications du nombre d'élèves.

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- SERVICE DE TAXI OXFORD INC.

(C.E.-0920-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour deux (2) véhicules de type berline, à la firme «SERVICE DE TAXI OXFORD INC.» pour desservir les écoles suivantes aux tarifs indiqués:

École Gabrielle-Roy (2 élèves)	14 \$ par voyage
Centre Irénée-Lussier (1 élève)	35 \$ par voyage

QUE la direction générale soit autorisée à ajuster ce contrat d'un montant ne dépassant pas dix dollars (10 \$) par voyage, en cas de modifications du nombre d'élèves.

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.06 TRANSPORT DES ÉLÈVES PAR MINIBUS: ADJUDICATION DE CONTRAT

- 9072-0103 QUÉBEC INC.

(C.E.-0921-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE les membres du Comité exécutif adjugent, pour l'année scolaire 1999-2000, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type minibus à la firme «9072-0103 QUÉBEC INC.», au tarif annuel de quarante et un mille dollars (41 000 \$).

QUE la présidente du Comité exécutif et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

POUR : 5  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

6.07 TRANSPORT SCOLAIRE - TRANSFERT DU CONTRÔLE DU CAPITAL-ACTIONS DE LA FIRME «C. MONETTE & FILS LTÉE»: AUTORISATION

(C.E.-0922-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent à procéder, conformément à l'article 44 du contrat liant la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la firme «C. MONETTE & FILS LTÉE», au transfert du capital-actions de «C. MONETTE & FILS LTÉE» à la firme «LIMOCAR INC.».

POUR : 5  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

6.08 TRANSPORT SCOLAIRE - TRANSFERT DU CONTRÔLE DU CAPITAL-ACTIONS DE LA FIRME «156749 CANADA INC.»: AUTORISATION

(C.E.-0923-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent à procéder, conformément à l'article 44 du contrat liant la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la firme «156749 CANADA INC.», au transfert du capital-actions de «156749 CANADA INC.» à la firme «9072-0103 QUÉBEC INC.».

POUR : 5  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

6.09 TRANSPORT SCOLAIRE - VENTE DE CONTRATS: AUTORISATION

6.09.01 «J.J. BISSON INC.» À «9072-0103 QUÉBEC INC.»

(C.E.-0924-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE les membres du Comité exécutif autorisent à procéder, conformément à l'article 44 du contrat liant la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la firme «J.J. BISSON INC.», à la vente du contrat de «J.J. BISSON INC.» à la firme «9072-0103 QUÉBEC INC.».

POUR : 5  
CONTRE : 1  
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

6.09.02 «ALBERT BRAULT & FILS INC.» À «AUTOBUS DUFRESNE INC.»

(C.E.-0925-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE les membres du Comité exécutif autorisent à procéder, conformément à l'article 44 du contrat liant la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la firme «ALBERT BRAULT & FILS INC.», à la vente du contrat de «ALBERT BRAULT & FILS INC.» à la firme «AUTOBUS DUFRESNE INC.».

POUR : 5  
CONTRE : 1  
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

6.09.03 «AUTOBUS AUGER CHÂTEAUGUAY INC.» À «AUTOCAR DELTA LTÉE»

(C.E.-0926-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE les membres du Comité exécutif autorisent à procéder, conformément à l'article 44 du contrat liant la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la firme «AUTOBUS AUGER CHÂTEAUGUAY INC.», à la vente du contrat de quatorze (14) véhicules portant les numéros 302 à 315 inclusivement, à la firme «AUTOCAR DELTA LTÉE».

POUR : 5  
CONTRE : 1  
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 PROJET D'ÉCOLE D'ÉDUCATION INTERNATIONALE: APPUI

(C.E.-0927-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis

QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries accorde son appui à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré dans sa demande d'admission à titre de membre associé auprès de la Société des écoles d'éducation internationale, afin que cet établissement soit autorisé à offrir, dès l'année scolaire 2000-2001, un programme d'éducation internationale à des élèves de première secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.02 ÉCOLE CHAMPLAIN-ANNEXE - CALENDRIER SCOLAIRE: ADOPTION

(C.E.-0928-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE le calendrier scolaire 1999-2000 de la Commission scolaire Riverside devienne le calendrier scolaire 1999-2000 de l'école Champlain-Annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.01 EMPLOI-QUÉBEC: INFORMATION

(C.E.-0929-08-99)

CONSIDÉRANT le non-respect des engagements pris par le personnel d'Emploi-Québec de verser des allocations de formation à des dizaines de citoyens de notre territoire et des milliers d'autres au Québec;

CONSIDÉRANT le grave préjudice causé à ces personnes qui voient leurs projets de réinsertion repoussés à des dates inconnues;

CONSIDÉRANT que ces personnes ne pourront réintégrer les groupes de formation qui seront déjà commencés, ce qui reportera, dans bien des cas, d'un an leur réinsertion en emploi;

CONSIDÉRANT la décision unilatérale du bureau local d'Emploi-Québec, au printemps dernier, de ne plus acheter de groupes de notre Commission scolaire, alors que ce modèle, centré sur l'identification de besoins régionaux ou suprarégionaux, donne satisfaction depuis les 25 dernières années;

CONSIDÉRANT les préjudices causés aux individus mais aussi aux commissions scolaires qui, au fil des ans, ont dû mettre en place des structures permanentes pour supporter ces «achats» de groupe;

CONSIDÉRANT les pertes de revenus causées aux commissions scolaires par les décisions d'Emploi-Québec,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries dénonce la situation inacceptable qui prévaut présentement à Emploi-Québec.

QU'elle demande à Madame la Ministre Diane Lemieux de faire respecter la parole donnée par le personnel d'Emploi-Québec à ces milliers de femmes et d'hommes en quête d'une formation pour pouvoir se réinsérer socialement.

QU'elle demande au Gouvernement du Québec de prendre les moyens pour qu'Emploi-Québec puisse faire face aux besoins de réinsertion en emploi des citoyens québécois, autant par le biais des mesures de formation individuelles que par «l'achat» de groupes auprès des commissions scolaires.

QU'elle demande, advenant une réponse négative à ce qui précède, à Monsieur le Ministre François Legault, qu'en tant que partenaire majeur dans les «achats» de cours par Emploi-Québec (et anciennement par la D.R.H.C.), d'ajuster les normes de financement des commissions scolaires pour leur permettre de faire face aux dépenses de soutien qu'elles doivent continuer à assumer depuis la diminution drastique «d'achats» de groupes auprès des commissions scolaires.

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à Messieurs Serge Geoffrion et Jean-Marc Fournier, respectivement députés de La Prairie et de Châteauguay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.02 POLY-SERVICES AUX ENTREPRISES (PSE): RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE

(C.E.-0930-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE les membres du Comité exécutif entérinent la réorganisation administrative de Poly-Services aux entreprises (PSE), pour l'année scolaire 1999-2000, telle que figurant dans le document déposé en annexe sous la cote 8.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.01 ENGAGEMENT

- PERSONNEL ENSEIGNANT

PLANET, Catherine

(C.E.-0931-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE les membres du Comité exécutif autorisent l'engagement de Madame Catherine Planet à titre d'enseignante à la leçon, à compter du 2 juin 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

02 DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT

BEAUDRY, Lucie

(C.E.-0932-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif acceptent la demande de congé sans traitement (100%) de Madame Lucie Beaudry, directrice de l'école des Bourlingueurs et ce, pour la période du 9 août 1999 au 9 août 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.03 CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ

BRAULT, Roger

(C.E.-0933-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE les membres du Comité exécutif acceptent la demande de congé sabbatique à traitement différé (plan de 3 ans) de Monsieur Roger Brault, directeur adjoint à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré et ce, à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LETARTE, Jean

(C.E.-0934-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE les membres du Comité exécutif acceptent la demande de congé sabbatique à traitement différé (plan de 5 ans) de Monsieur Jean Letarte, directeur à l'école des Timoniers et ce, à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.04 CRÉATION DE POSTES

(C.E.-0935-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QU'un poste saisonnier de surveillant d'élèves à temps partiel (23 3/4 h/sem.) à l'école secondaire de la Madeleine, soit créé à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0936-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QU'un poste saisonnier de surveillant d'élèves à temps partiel (21 1/4 h/sem.) à l'école secondaire de la Madeleine, soit créé à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0937-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QU'un poste saisonnier de technicien de travail social à temps complet (30 h/sem.) à l'école secondaire de la Magdeleine, soit créé à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0938-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QU'un poste saisonnier de surveillant d'élèves à temps partiel (25 h/sem.) à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré, soit créé à compter du 18 août 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0939-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QU'un poste saisonnier de technicien en éducation spécialisée à temps partiel (15 h/sem.) à l'école institutionnelle Louis-Lafortune-des Cheminots, soit créé à compter du 18 août 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0940-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QU'un poste saisonnier de technicien de travail social à temps partiel (20 h/sem.) à l'école Saint-René, soit créé à compter du 18 août 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0941-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE trois postes saisonniers de techniciens en éducation spécialisée à temps complet (30 h/sem.) à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré, soit créés à compter du 18 août 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0942-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QU'un poste saisonnier de technicien en éducation spécialisée à temps partiel (20 h/sem.) à l'école Armand-Frappier, soit créé à compter du 18 août 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0943-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QU'un poste saisonnier de technicien de travail social à temps complet (30 h/sem.) à l'école Saint-Jude, soit créé à compter du 18 août 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0944-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QU'un poste saisonnier de technicien de travail social à temps partiel (15 h/sem.) à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, soit créé à compter du 18 août 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0945-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QU'un poste saisonnier de technicien en éducation spécialisée à temps complet (30 h/sem.) à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, soit créé à compter du 18 août 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0946-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QU'un poste saisonnier de technicien en éducation spécialisée à temps partiel (20 h/sem.) à l'école Pie-XII, soit créé à compter du 18 août 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0947-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QU'un poste saisonnier de technicien de travail social à temps complet (30 h/sem.) à l'école Pie-XII, soit créé à compter du 18 août 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0948-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QU'un poste de concierge (-9275 m<sup>2</sup>) à temps partiel (10 h/sem.) à l'école des Cheminots, soit créé à compter du 18 août 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0949-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QU'un poste d'ouvrier d'entretien classe II à temps partiel (27 1/2 h/sem.) à l'école des Cheminots, soit créé à compter du 18 août 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0950-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QU'un poste régulier de conseiller pédagogique à temps complet (35 h/sem.) aux Services éducatifs aux jeunes (secteur de l'animation pédagogique), soit créé à compter du 18 août 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

amendé par  
CE-0993-09-99  
le 99-09-21  
JJ  
+

amendé par  
CE-0994-09-99  
le 99-09-21  
JJ  
+

(C.E.-0951-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QU'un poste d'agent d'information à temps partiel (21 h/sem.) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (Poly-Services aux entreprises), soit créé à compter du 18 août 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0952-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QU'un poste de conseiller pédagogique à temps partiel (26 h/sem.) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (Poly-Services aux entreprises), soit créé à compter du 18 août 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0953-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QU'un poste de conseiller pédagogique à temps plein (35 h/sem.) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (Poly-Services aux entreprises), soit créé à compter du 18 août 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0954-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QU'un poste régulier d'orthopédagogue à temps partiel (25 h/sem.) aux Services éducatifs aux jeunes, soit créé à compter du 30 août 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- INFORMATION

Les membres du Comité exécutif sont officiellement informés des faits suivants, à savoir:

- Madame Nadine Forman, enseignante à l'école Félix-Leclerc, a pris sa retraite le 1er juillet 1999.
- Madame Claudia Poirier, enseignante à l'école Saint-Jude, a pris sa retraite le 1er juillet 1999.
- Madame Denise Richer, enseignante à l'école Laberge, a pris sa retraite le 1er juillet 1999.
- Monsieur Vincent Brunelle, directeur de l'école Pic-XII, a pris sa retraite le 28 juillet 1999.
- Madame Juliette Cusson, enseignante à l'école Félix-Leclerc, a pris sa retraite le 1er juillet 1999.
- Madame Huguette Laberge, enseignante à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, a pris sa retraite le 1er juillet 1999.
- Madame Danielle Laplante, enseignante à l'école de l'Odyssee, a pris sa retraite le 1er juillet 1999.
- Madame Chantal Doston, technicienne de travail social à temps complet (30 h/sem.) à l'école Notre-Dame-de-Bonsecours (Sésame), a démissionné de son poste le 2 juillet 1999.
- Madame Joanne Daudelin, conseillère pédagogique au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, a démissionné de son poste le 16 juin 1999.
- Madame Michelle Laplante, enseignante à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré, a démissionné de son poste le 30 juin 1999.
- Madame Monique Sauvageau, enseignante à l'école Louis-Lafortune, a démissionné de son poste le 25 juin 1999.
- Madame Marie-Josée Lamontagne, enseignante à l'école Clotilde-Raymond, a démissionné de son poste le 2 juillet 1999.

11  
+  
725

- Madame Dominique Lafleur, enseignante à l'école Pie-XII, a démissionné de son poste le 30 juin 1999.
- Madame Suzanne Bourque est confirmée au poste de directrice adjointe de centre, à titre régulier et ce, au terme de sa période de probation.
- Madame Lucie Legault est confirmée au poste de directrice adjointe au secondaire, à titre régulier et ce, au terme de sa période de probation.
- Madame Marie-France Martinoli est confirmée au poste de directrice adjointe au primaire, à titre régulier et ce, au terme de sa période de probation.
- Monsieur Guy Pepin, enseignant à l'école Saint-Marc, sera en libération syndicale (100%) pour l'année scolaire 1999-2000.
- Madame Armande Demers, enseignante à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré, sera en retraite progressive du 1er juillet 1999 au 30 juin 2004.
- Monsieur Robert Frigon, enseignant à l'école Marguerite-Bourgeois, sera en retraite progressive du 1er juillet 1999 au 30 juin 2001.
- Madame Lorraine Michaud, enseignante à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré, sera en retraite progressive du 1er juillet 1999 au 30 juin 2001.
- Madame Ann Culliford, enseignante à l'école Marguerite-Bourgeois, sera en retraite progressive du 1er juillet 1999 au 30 juin 2004.

#### 10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

##### 10.01 LISTE DES COMPTES: VÉRIFICATION

La liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 8 juin 1999 et se terminant le 9 août 1999 est soumise aux membres du Comité exécutif pour fins de vérification.

#### 11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

##### 11.01 CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$: RAPPORT DES DÉROGATIONS

(C.E.-0955-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE les membres du Comité exécutif entérinent les octrois de contrats effectués durant la période estivale et décrits dans le document déposé en annexe sous la cote 11.01.

POUR : 5  
CONTRE : 1  
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

##### 11.02 FLOCAGES D'AMIANTE DANS LES ÉCOLES: ÉTAT DU DOSSIER

Le directeur du Service des ressources matérielles fait état du dossier cité en rubrique à partir du document déposé en annexe sous la cote 11.02.

##### 11.03 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT ET DE MATÉRIEL INFORMATIQUE: ADJUDICATION DE CONTRAT

(C.E.-0956-08-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE les membres du Comité exécutif adjugent à la firme «9e BIT INC.», plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de quatre-vingt-quinze mille six cent trente-quatre dollars et dix-sept centièmes (95 634,17 \$), incluant toutes taxes, le contrat d'acquisition d'équipement et de matériel informatique, tel que décrit dans le document déposé en annexe sous la cote 11.03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DE L'INFORMATIQUE

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

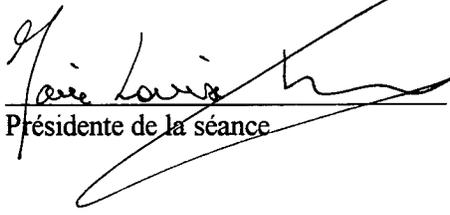
(C.E.-0957-08-99)

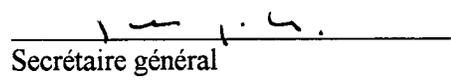
À 22 h 01, l'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigneur

QUE la séance ordinaire du 17 août 1999 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Présidente de la séance

  
Secrétaire général